



Communiqué de presse

31.01.2014

Plus d'événements et un champ d'action élargi

En 2013, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a enregistré pas moins de 700 notifications d'événement. Cette augmentation s'explique par l'élargissement de son champ d'action. En tant qu'élément central de l'Etat-major fédéral ABCN, la CENAL analyse désormais davantage de communications concernant des événements chimiques, biologiques ou naturels survenus en Suisse comme à l'étranger.

La CENAL a étendu son réseau aux communiqués concernant des séismes survenant dans le monde entier ainsi qu'aux événements naturels qui se produisent à l'étranger. Le nombre de ces derniers a sensiblement augmenté, tout comme celui des notifications d'incidents dans des centrales nucléaires dans d'autres pays. La cause en est principalement la multitude d'informations sur les travaux en cours à la centrale nucléaire japonaise de Fukushima Daiichi, répercutées sur les réseaux internationaux.

A six reprises, la CENAL a mis sur pied une cellule spéciale afin de suivre de plus près un événement ou d'effectuer des préparatifs, à l'occasion d'événements survenus en Suisse ou à l'étranger et appartenant à l'une des catégories suivantes: radiologique, biologique, chimique ou naturel. Les activités de la CENAL se concentrent sur la sécurité des résidants suisses dans le monde entier et le soutien aux autorités fédérales ou cantonales. Parmi les événements suivis de près en 2013, mentionnons les essais d'armes nucléaires en Corée du Nord, les crues dans le nord et l'est de la Suisse au début du mois de juin ou encore la présence de bactéries E. coli dans le réseau d'eau potable de Wichtach (BE). Dans ce dernier cas, la population a été informée par la radio. La CENAL a en outre apporté son appui pour mettre en sécurité une source radioactive défectueuse à Monthey (VS).

La CENAL est en relation avec un certain nombre d'organisations en Suisse et à l'étranger. Lorsqu'un événement lui est notifié, elle procède à une première évaluation afin de déterminer s'il y a un danger pour la population suisse. Elle informe suivant les cas ses partenaires suisses et étrangers qu'elle pourra solliciter ou intégrer au dispositif en fonction de la situation. En cas d'augmentation de la radioactivité, c'est la CENAL qui prend des mesures d'urgence afin de protéger la population.

Renseignements: Christian Fuchs, Information CENAL
044/256 94 35